

Motion « Formation, Recrutement et Promotion des métiers »

L'UFAP UNSa Justice réclame une politique ambitieuse en matière de formation, de recrutement et de promotion des métiers, en commençant par la création d'un département de la formation autonome aux niveaux central et interrégional.

Attractivité de la spécialité « formation des personnels »

L'UFAP UNSa Justice constate la perte croissante d'attractivité des fonctions liées à la formation des personnels pénitentiaires, tant à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) qu'en inter- régions. Le nombre insuffisant de lauréats à la sélection professionnelle, les nombreuses vacances de poste et l'abandon de la fonction et spécialité doivent interroger sur le devenir des personnels pénitentiaires dédiés à la formation et sur l'ensemble de son dispositif.

L'UFAP UNSa Justice exige la mise en œuvre d'une réflexion globale, en collaboration avec les acteurs de terrain et les organisations syndicales, afin de créer une nouvelle dynamique.

L'UFAP UNSa Justice demande, d'ores et déjà, la mise en place des mesures suivantes :

- La création d'une prime d'expertise et de fidélisation pour l'ensemble des formateurs et responsables de formation
- Une compensation financière, pour les formateurs, de la perte de l'Indemnité de Charges Pénitentiaires (ICP) majorée à la suite de la dernière réforme du Corps d'Encadrement et d'Application
- Une revalorisation des missions des officiers chef de pôle avec une Indemnité de Fonction d'Objectifs (IFO) différenciée et revalorisée par rapport aux responsables de formation en établissement placés sous leur responsabilité.
- Une réflexion sur la fidélisation des spécialistes et leur déroulement de carrière en interne à la filière
- La réduction des délais de prise de fonction à la suite d'une mobilité. Le délai de 14 mois entre la décision et la prise de poste n'est pas acceptable
- L'ouverture de l'ensemble des postes vacants lors de chaque campagne de mobilité et la fin de la priorisation de certains postes

Moyens alloués aux services formation

Moyens Humains

L'UFAP UNSa Justice revendique :

- La modification de la cartographie des services formation, avec la création de postes supplémentaires de responsables de formation et de formateurs dans les départements et pôles régionaux de formation
- La réalisation d'un recueil des besoins nationaux, en adéquation avec l'augmentation de la charge de travail des services formation
- L'égalité de traitement des responsables de formation quel que soit leur corps d'origine
- La décentralisation de la formation des moniteurs au niveau interrégional afin d'augmenter les effectifs et accélérer la formation de nouveaux moniteurs.

- Une réflexion sur la prime allouée aux moniteurs, y compris les officiers, afin de redonner de l'attractivité à ces missions
- La remise en place des Équipes Régionales d'Intérim pour la Formation (ERIF) avec des effectifs renforcés

Moyens Matériels

L'UFAP UNSa Justice revendique :

- La dotation d'un véhicule de service dédié sur chaque lieu d'affectation d'un service formation
- La création d'un centre interrégional de formation et d'un stand de tir dans chaque Direction Interrégionale (DISP)
- La création d'un complexe de sport et d'un dojo sur chaque établissement

Moyens budgétaires

L'UFAP UNSa Justice revendique une vraie politique budgétaire, harmonisée sur l'ensemble des DISP et des pôles de formation, avec des budgets à la hauteur de l'enjeu institutionnel que représente la formation initiale et continue des personnels pénitentiaires.

Politique de Recrutement et Promotion des métiers

L'UFAP UNSa Justice condamne la politique menée par l'administration pénitentiaire en matière de promotion des métiers et revendique :

- La création d'une unité dédiée à la promotion des métiers dans chaque DISP
- La mise en place d'un véritable service communication dans chaque DISP et à la DAP

Recrutement / formation initiale :

La budgétisation d'un nombre important de postes à pourvoir par voie de concours engendre un recrutement massif, notamment de surveillants pénitentiaires.

L'UFAP UNSa Justice demande que l'ENAP puisse bénéficier des ressources et moyens nécessaires à la montée en charge des recrutements.

De la même manière, **L'UFAP UNSa Justice** exige que l'ENAP soit dotée des capacités formatives nécessaires à la dispense intégrale de la formation initiale.

L'UFAP UNSa Justice demande la création d'antennes de l'ENAP.